

Image not found or type unknown



Rompe une adoption simple.

Par **rossi**, le **08/05/2008** à **22:54**

bonjour, rnrnrnen janvier 2003, mon beau père , m a adopter , , on n a fais une adoption simple, (mon frere et moi).rnrnactuellement , on ne le coytoie plus pour raison familial.rnje voudrais savoir si il y existe un moyen de rompe cette adoption simple.,rnrny a t 'il une loi ?rnrnmerci de me renseignerrnj attends votre reponse.